



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

e-mail: mairie.jouysoussthelle@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du
Vendredi 27 mars 2009 à 20 h 30

Le vingt sept mars deux mil neuf, douze membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : Mm. Lefèvre, Lommer, Monge, Amant, Kohli, M^{mes} Gallois, Bouychou, M. Strémon, M^{mes} Mancini, Busch, M. Chéron et M^{me} Chardon.

Etait absent : M^{mes} Allier, Dufresnoy et M. Philippe.

Pouvoir : M^{me} Dufresnoy à M^{me} Busch

Votant : 13

I / Vote du compte administratif 2008

Après avoir pris connaissance du compte administratif pour l'année 2008, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** ce compte pour :

- un résultat d'exercice déficitaire de 7 940,45 € pour la section de fonctionnement,
- un résultat d'exercice excédentaire de 204 205,81 € pour la section d'investissement,

Soit un **résultat de clôture excédentaire de 82 283,50 € en fonctionnement et un résultat de clôture excédentaire de 85 586,26 € en investissement.**

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas à ce vote.

12 conseillers sont « Pour »

II / Vote du compte de gestion 2008

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de la Trésorerie pour l'année 2008, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** le compte de gestion 2008 pour :

- des dépenses de fonctionnement arrêtées à la somme de 463 106,45 €
- des recettes de fonctionnement arrêtées à la somme de 455 166,36 €
- des dépenses d'investissement arrêtées à la somme de 61 790,94 €
- des recettes d'investissement arrêtées à la somme de 265 996,75 €

Soit, un résultat d'exercice déficitaire de 7 940,09 € pour la section de fonctionnement,

Soit, un résultat d'exercice excédentaire de 204 208,81 € pour la section d'investissement,

Soit un **résultat de clôture excédentaire de 82 283,41 € en fonctionnement et un résultat de clôture excédentaire de 85 586,26 € en investissement.**

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas à ce vote.

12 conseillers sont « Pour »

III / Vote des 4 taxes

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** augmenter le taux des 4 taxes – impositions – de 1,50 %.
Le taux des taxes communales pour l'année 2009 seront les suivants :

- taxe d'habitation : 7,79 %
- taxe foncière : 18,64 %
- taxe foncière non bâti : 29,90 %
- taxe professionnelle : 10,01 %

9 conseillers sont « Pour »

4 conseillers sont « Contre » - MM. MONGE, CHERON, Mmes BUSCH et DUFRESNOY

Qui estiment que le résultat de clôture de l'année 2008 est excédentaire, par conséquent, l'augmentation des impôts leur semble inutile.

IV / Vote des subventions aux associations

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** verser les subventions aux associations pour l'année 2009, selon l'étude des bilans associatifs par la commission des finances.

1 / Les P'tits Fripons : 800 €

13 conseillers sont « Pour »

2 / Le F.C.J. : 1 000 €

9 conseillers sont « Pour »

4 conseillers sont « Contre » - Mmes BUSCH, MANCINI, MM. KOHLI et CHERON

Qui jugent le montant trop élevé

3 / Les Anciens Combattants. : 500 €

12 conseillers sont « Pour »

1 conseiller est « Contre » - M. CHERON

Qui juge le montant peu élevé

4 / Les Sapeurs Pompiers : 500 €

11 conseillers sont « Pour »

2 conseillers sont « Contre » - Mme BUSCH et M. CHERON

Qui jugent le montant peu élevé

5 / Le Foyer Rural : 500 €

8 conseillers sont « Pour »

3 conseillers sont « Contre » - Mmes BUSCH, MANCINI et M. CHERON

Qui jugent le montant peu élevé

2 conseillers s'abstiennent - MM. MONGE et KOHLI

6 / La S.P.A. : 91 €

13 conseillers sont « Pour »

7 / Le Comité des Fêtes : 500 €

10 conseillers sont « Pour »

1 conseiller est « Contre » - Mme BUSCH - qui juge le montant peu élevé

Mme MANCINI et M. CHERON ne participent pas au vote étant donné leur appartenance au bureau du Comité des Fêtes

8 / Le Ciné Rural : 150 €

13 conseillers sont « Pour »

9 / Association pour la Justice : 50 €

12 conseillers sont « Pour »

1 conseiller s'abstient – M. MONGE

V / Gardiennage de l'Eglise

Le Conseil Municipal délibère et vote pour verser l'indemnité de frais de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2009, soit un montant de 250 €- deux cent cinquante euros – à Monsieur Jean-Paul PALMER, qui ouvre et referme l'Eglise depuis qu'il n'y a plus de prêtre résidant dans la commune.

12conseillers sont « Pour »

1 conseiller est « Contre » – M. KOHLI qui n'est pas d'accord sur l'augmentation du montant

VI / Mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des chemins et haies de l'Association Foncière de Remembrement

Le Conseil Municipal délibère et vote pour mettre à la disposition de l'association foncière de Jouy sous Thelle un agent communal ainsi que le matériel communal, afin de procéder, pour l'année civile et en cours, au fauchage des haies et chemins de l'association foncière. Celle-ci versera à la Commune la somme de 230 €correspondant à la compensation du salaire de l'agent.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer la convention entre les deux parties relatant cette mise à disposition pour l'année 2009.

13 conseillers sont « Pour »

VII / Travaux de branchement EDF au Stade

Le Conseil Municipal délibère et vote pour engager les travaux de branchement EDF au Stade. Ces modifications sont nécessaires pour les travaux d'installation du point forain prévu (alimentation des manèges et caravanes). Le contrat passera de 9 à 18 kVa.

13 conseillers sont « Pour »

VIII / Remboursement de la dette de la CCTB par des emprunts

Le Conseil Municipal délibère et vote pour rembourser la dette de la Communauté de Communes du Thelle Bray (CCTB), selon l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2006, par des emprunts répartis ainsi :

1 / transférer l'emprunt de DEXIA pour la somme de 42 381,24 €- remboursement par an du capital et des intérêts selon le tableau d'amortissement prévu pour 7 ans au taux EURIBOR 12 mois.

2 / contracter l'emprunt du Crédit Agricole pour la somme de 124 541 €remboursement par trimestre du capital et des intérêts selon le tableau d'amortissement prévu pour 15 ans au taux fixe de 4,76 % à compter du 1^{er} mai 2009.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les pièces nécessaires pour le remboursement de la dette par ces emprunts auprès des banques concernées.

13 conseillers sont « Pour »

IX / Vote du budget primitif 2009

Après qu'il ait été procédé à la lecture du budget, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** le budget primitif 2009 suivant :

- une section de fonctionnement équilibrée à 566 817 €
- une section d'investissement équilibrée à 538 929 €

13 conseillers sont « Pour »

Questions diverses :

1 / La balayeuse passera à nouveau deux fois dans l'année pour nettoyer les caniveaux des rues.

2 / Voir pour reboucher les trous sur les trottoirs de la rue des Puits. Quant aux trous sur les routes départementales, l'UTD (Conseil Général) sera contactée.

3 / Voir l'EDF pour remettre en hauteur le câble rue de St Michel.

4 / Les entreprises intervenants sur les lotissements sont priées de laisser la route en libre circulation et ne pas y stationner leurs véhicules, empêchant ainsi toute circulation.

Questions du public :

Voir pour les « bouches » qui sortent des trottoirs impasse Jean Menault.

La séance est levée à 23 h 35.

**Le 28 mars 2009
Le Maire, Hervé LEFEVRE
Et son Conseil Municipal**

Informations

Recyclage des cartouches d'encre et des portables usagés.

L'école de Jouy sous Thelle récupère vos **cartouches d'encre usagées (laser et jet d'encre)** ainsi que vos **téléphones portables** hors service.

Les portables contiennent des plastiques non biodégradables, du plomb, du mercure, du cadmium, du chrome, nuisibles pour l'environnement.

Les cartouches ruban ne peuvent pas être recyclées. Les cartouches d'encre doivent être glissées dans un sac ou dans leur boîte.

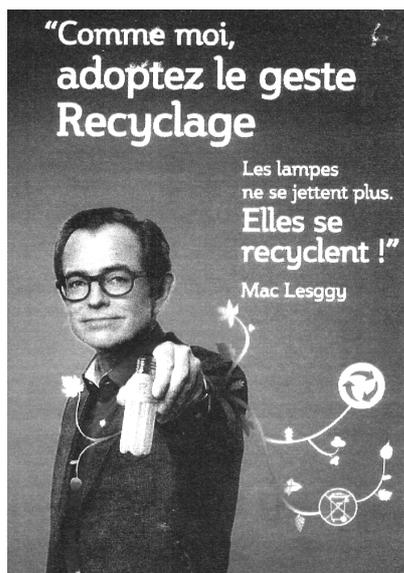
Une boîte est à votre disposition à la Mairie – aux jours et heures de permanences.

Recyclage des piles.

Un **bac** est à votre disposition à la **Mairie** - aux jours et heures de permanences – pour **collecter les piles usagées**. Ne sont pas acceptées les piles dites « boutons » qui doivent être rapportées à la bijouterie ou au magasin spécialisé dans la vente de ces piles (Auchan, Leclerc, Intermarché, Darty, Conforama, But ...).

Recyclage des ampoules.

La **C.C.V.T. – Communauté de Communes du Vexin-Thelle** – vous propose, afin de préserver notre environnement, la **récupération de vos lampes usagées** (Tube Fluorescent néon, Lampe à LED, Lampe Fluo-compacte). Les ampoules traditionnelles (à filament) ne se recyclent pas, et doivent être jetées dans votre poubelle de « déchets ménagers ».



Vous rapportez vos lampes en magasin, dans votre déchèterie (Liancourt Saint Pierre ou Porcheux) ou à la Mairie (aux heures de permanence).

Elles sont alors enlevées pour être recyclées par **Récyclum**. Les coûts engendrés sont financés par l'Eco-Contribution que vous payez lors de l'achat d'une lampe neuve.

Pour en savoir plus contactez la **C.C.V.T.** au 03.44.49.15.15. ou pour ceux qui ont accès à Internet, retrouvez les 8 vidéos de Mac LESGGY sur www.malampe.org

Utilisation des engins à moteur.

Il est rappelé que par arrêté du Maire, il est strictement **interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires ci-dessous rappelés** :

- *jours ouvrables et samedis* → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures
- *dimanches et jours fériés* → de 9 h 30 à 13 heures

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses ... uniquement durant ces horaires.

L'écoulement des eaux usées, des puisards sont strictement interdits.

L'écoulement des eaux de pluies est autorisé à condition que l'écoulement arrive directement dans les caniveaux. Les eaux de pluies envoyées vers un puisard sont considérées comme eaux usées, par conséquent, il est **interdit de vider le puisard dans la rue.**

Les numéros d'habitations et boîtes aux lettres

La mairie fournit les numéros d'habitation. Pour faciliter la distribution du courrier communal et postal, merci de faire l'effort d'acheter et de poser une boîte aux lettres normalisées, de venir réclamer votre numéro de voie et de le poser sur cette boîte aux lettres ou sur le pilier.

Les déchets verts

A compter du 1^{er} avril et jusqu'au 31 octobre 2009 le ramassage des déchets verts sera effectué par les agents communaux. Les sacs sont disponibles pour tous et gratuitement en Mairie, durant les permanences, mais :

* le ramassage sera assuré **uniquement sur inscription** en Mairie pour les personnes :

- *âgées ayant des difficultés pour se déplacer*
- *sans moyens de locomotion*

Le ramassage aura lieu le lundi dans la matinée (report au lendemain si le lundi est un jour férié).

Les personnes concernées qui ne se seront pas inscrites en Mairie, au plus tard le vendredi à midi (par téléphone au 03.44.47.52.22), ne seront pas collectées et devront apporter leurs sacs à la déchetterie par leurs propres moyens.

Toutes les personnes qui déposeront des sacs sans pouvoir être concernées par cette mesure ne seront pas collectées et devront retirer les sacs de la voie publique pour les apporter en déchetterie.

L'élimination des branchages par le feu

Les haies doivent être entretenues régulièrement et à hauteur légale (2,50 mètres), que celles-ci soient situées sur la voie publique ou en limite de propriété. Il est conseillé d'effectuer cette taille chaque fois que nécessaire. Pensez aux riverains, aux automobilistes et aux piétons qui peuvent avoir un accident à cause de votre irrégularité !

Une nouvelle réglementation a été mise en place afin que ceux qui le souhaitent puisse brûler chez eux les branchages.

Respectez vos voisins

Pour cela, vous êtes autorisés à faire des feux :

- en journées sans vent

Ne pas brûler :

- le dimanche et jours fériés
- papier, cartons et plastiques ; puisque vous avez des poubelles prévues pour cet usage
- autres déchets encombrants ou dangereux (pneus, huiles de vidange, piles ... qui peuvent faire l'objet d'un ramassage.

En cas de sécheresse, Monsieur le Maire est habilité à renouveler son interdiction.

Le feu étant dangereux, nul ne doit laisser un feu sans la surveillance d'un adulte et avoir à proximité un point d'eau.

Le Conseil Municipal souhaite que cette nouvelle réglementation soit accueillie favorablement, respectée et ne provoque pas à nouveau des dépôts de plaintes répétées.

Les chemins ne sont pas des décharges !

Certains habitants qui ont un chemin derrière chez eux en profitent pour y déverser leurs déchets verts. Il est rappelé que ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou dans des conteneurs prévus pour faire du composte. Vous seriez très aimables et civilisés de respecter les promeneurs et l'environnement ! Les quads et autres engins à moteur sont priés de respecter les chemins et de les emprunter plutôt que de rouler dans les cultures.

Avis

- ✓ Les personnes **nouvellement domiciliées à Jouy sous Thelle** sont priées de se faire connaître à la Mairie, durant les permanences. Pour cela, veuillez apporter votre livret de famille et un justificatif de domicile. Il est rappelé que ce genre d'inscription ne se fait pas automatiquement (de mairie à mairie), vous devez passer à la Mairie pour vous faire connaître.
- ✓ Les jeunes gens qui auront 16 ans cette année doivent se faire inscrire sur la **liste de recensement militaire** dès leur anniversaire. C'est une démarche obligatoire pour pouvoir passer divers examens, concours, permis de conduire... Le livret de famille est nécessaire pour ce recensement.
- ✓ Les maîtres sont priés de ne pas laisser faire les **excréments de leur animal** domestique sur les pelouses communales (Eglise, salle des fêtes, stade) et sur le matériel de sécurité (cadenas de barrière). Il est très désagréable de marcher dans de la crotte lors d'une cérémonie ou de diverses manifestations ...

Ayez l'amabilité et le civisme de ne pas faire ce dont vous n'aimeriez pas que l'on fasse devant chez vous !

Il est aussi rappelé que **les chiens doivent être tenus en laisse** lors des promenades.

Certains maîtres sont également priés de faire le nécessaire pour éviter que leur animal sorte seul de chez lui, effraie les piétons, les enfants et soit susceptible de provoquer un accident. Veuillez pour cela, clôturer votre propriété car votre responsabilité pourrait être engagée.

- ✓ Les **élections européennes** auront lieu le dimanche 7 juin 2009.
Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 22 heures à la **Mairie**.
Les électeurs qui souhaitent tenir un bureau de vote en présence des élus sont priés de se faire connaître en Mairie au plus tôt. Merci par avance.
- ✓ Chacun d'entre nous doit faire l'effort de **nettoyer son trottoir**, tondre le petit bout de pelouse devant chez soi, éventuellement l'agrémenter par des fleurs ..., bref, bien qu'il s'agisse du domaine public, il est de notre droit d'entretenir notre devanture. Il est dommage d'entrer dans un village où certaines maisons, certaines devantures ne sont jamais entretenues ; au risque de faire fuir les gens de passage !

- ✓ Une **livraison groupée de fioul** a eu lieu dans la commune le mercredi 25 mars et ce sont 14 commandes pour un volume de 19 400 litres qui ont été honorées par D.M.S.

Compte tenu du tarif en vigueur au jour de la livraison, les remises consenties ont été de :

- - 13,46 % sur le fioul domestique payé 0,48237 € / litre
- - 15,90 % sur le fioul premier payé 0,50219 € / litre

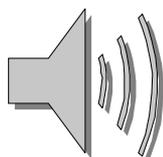
La prochaine livraison est prévue pour le mercredi 24 juin prochain.

Prévoyez votre éventuelle commande, nous vous le rappellerons.

Depuis le 4 décembre 2008, 3 livraisons ont été effectuées pour un total de 39 clients (dont la commune) et un volume de 47 200 litres.

- ✓ Des revues et magazines sont désormais disponibles en Mairie les jours de permanences, et il y en a pour les enfants. Alors n'hésitez pas à entrer pour vous servir car elles sont mises gracieusement à votre disposition. Pas besoin de passer par le Secrétariat : vous entrez dans la salle du Conseil, vous prenez ce qui vous intéresse puis vous sortez !

Merci à celles et ceux qui ont répondu favorablement à l'appel des membres du C.C.A.S. pour que chacun puisse lire quelques magazines.



La Mairie sera fermée le samedi 2 mai et le samedi 9 mai.